

# LOCATAIRES de l'OPAC Oise :

## Réunion sur les "régularisations de charges",

**MERCREDI 31 JANVIER, à 19 h**

**SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**

Salle du Centre Socio-Educatif,  
rue Foch (sous le cinéma)

*avec la participation d'une responsable de la  
Confédération Nationale du Logement*

Une régularisation de charges (sur 2015-2016) parfois lourde est réclamée aux locataires en raison d'une "erreur" de la Direction.

Avec plusieurs collectifs de locataires de l'Oise, nous disons :  
« **ATTENDEZ AVANT DE REMBOURSER ! PAS DE PAIEMENT DES REGULARISATIONS DE CHARGES TANT QUE LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES N'ONT PAS CONTRÔLÉ LES DOCUMENTS ! PAS DE PAIEMENT SANS VRAIS JUSTIFICATIFS SUR LES CHARGES !** ».  
*Évidemment, par contre, réglez votre loyer et charges habituels !*

Le Directeur général de l'OPAC a indiqué lui-même que :

1. aucun remboursement ne devait être exigé avant janvier ;
2. **le remboursement de charges peut être échelonné sur 4 ans (48 mois) sur simple demande du locataire ;**
3. les associations de locataires peuvent effectuer un contrôle de toutes les charges en lien avec les locataires ;
4. un justificatif précis de la régularisation devra être fourni à chacun-e.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

**VENEZ NOMBREUX !**



Local de « L'HUMAIN D'ABORD » • 34, rue du Fg-Saint-Jacques - 60000 BEAUVAIS • 03 44 02 65 21

✉ [thierry.aury@wanadoo.fr](mailto:thierry.aury@wanadoo.fr)

f Thierry Aury

<http://oise.pcf.fr>

Contact sur Saint-Just : 06 27 19 00 42

# LOCATAIRES de l'OPAC Oise :

## Réunion sur les "régularisations de charges",

**MERCREDI 31 JANVIER, à 19 h**

**SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**

Salle du Centre Socio-Educatif,  
rue Foch (sous le cinéma)

*avec la participation d'une responsable de la  
Confédération Nationale du Logement*

Une régularisation de charges (sur 2015-2016) parfois lourde est réclamée aux locataires en raison d'une "erreur" de la Direction.

Avec plusieurs collectifs de locataires de l'Oise, nous disons :  
« **ATTENDEZ AVANT DE REMBOURSER ! PAS DE PAIEMENT DES REGULARISATIONS DE CHARGES TANT QUE LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES N'ONT PAS CONTRÔLÉ LES DOCUMENTS ! PAS DE PAIEMENT SANS VRAIS JUSTIFICATIFS SUR LES CHARGES !** ».  
*Évidemment, par contre, réglez votre loyer et charges habituels !*

Le Directeur général de l'OPAC a indiqué lui-même que :

1. aucun remboursement ne devait être exigé avant janvier ;
2. **le remboursement de charges peut être échelonné sur 4 ans (48 mois) sur simple demande du locataire ;**
3. les associations de locataires peuvent effectuer un contrôle de toutes les charges en lien avec les locataires ;
4. un justificatif précis de la régularisation devra être fourni à chacun-e.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

**VENEZ NOMBREUX !**



Local de « L'HUMAIN D'ABORD » • 34, rue du Fg-Saint-Jacques - 60000 BEAUVAIS • 03 44 02 65 21

✉ [thierry.aury@wanadoo.fr](mailto:thierry.aury@wanadoo.fr)

f Thierry Aury

<http://oise.pcf.fr>

Contact sur Saint-Just : 06 27 19 00 42